



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Règlement du jeu et tirage au sort LCL "Jeu enfant 2018"

Le 22 novembre 2018

Article 1. – Société Organisatrice

Le Crédit Lyonnais - SA au capital de 2 037 713 591 euros, dont le siège social est situé 18 rue de la République 69002 Lyon et le siège central au 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro SIREN 954 509 741 RCS LYON (Ci-après « la Société Organisatrice ») organise un jeu intitulé "**Jeu enfant 2018**" composé d'un jeu à instant gagnant sur 29 jours et d'un tirage au sort (Ci-après « le Jeu et le tirage »).

Article 2. – Annonce du Jeu et du tirage

Le Jeu à instant gagnant se déroulera du 3 décembre 2018 à 09h00 (heure de Paris) au 31 décembre 2018 à 23h59 (heure de Paris) inclus.

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 03 janvier 2019.

Le Jeu et le tirage seront annoncés principalement via :

- (i) le site internet www.lcl.fr
- (ii) les agences physiques LCL
- (iii) les réseaux sociaux LCL
- (iiii) les campagnes d'emailing aux clients LCL

Article 3. – Règlement

La participation au Jeu et l'inscription au tirage implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après: « le Règlement »).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent Règlement est déposé en l'étude SCP J.M ADAM - V. ADAM – M. BELMUDES 99 rue de Prony -75017 Paris.

Le présent Règlement est disponible et consultable sur le site www.lcl.fr pendant toute la durée du Jeu. Le présent Règlement peut également être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse LCL Grand Jeu "Jeu enfant 2018"– Direction de la Communication - 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex (ci-après : « l'Adresse du Jeu »).

Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de Règlement ne sera pas remboursé.

Article 4. – Conditions d'accès au Jeu et au tirage au sort

Le Jeu et le tirage au sort sont ouverts à toute personne physique majeure (à la date de participation) ayant au moins un enfant mineur au 03/12/2018 résidant en France métropolitaine, en Corse et dans les DOM à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, des points de vente et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu. Il est indispensable d'avoir un accès Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer au Jeu.

Configurations matérielle et logicielle requises :

- Configuration matérielle :
 - Une carte son n'est pas nécessaire pour participer au Jeu
- Configuration logicielle :

- Navigateur : Internet Explorer 10 ou supérieur, FireFox 61 ou supérieur, Opéra 54 ou supérieur, Chrome 68 ou supérieur, Safari 11.2 ou supérieur
- Le navigateur du Participant doit accepter les cookies et autoriser l'exécution de JavaScript.

Article 5. – Dotation

5.1. – Définition de la dotation

Pour le jeu à instant gagnant : (1) trottinette à gagner chaque jour, soit Vingt-neuf (29) dotations sont à gagner pendant toute la durée du Jeu d'une valeur de 450 €TTC (valeur commerciale moyenne constatée). Une (1) Trottinette électrique adulte revolt 2.0 revoe de la marque Décathlon, conçue pour les trajets en ville réguliers sur longues distances (jusque 20 km). Taille : de 1m45 à 1m95. A partir de 14ans.

https://www.decathlon.fr/trottinette-revolt-20-id_8396614.html

Pour le tirage au sort :

Le lot du tirage au sort a une valeur de 2 000 €TTC, constitué de :

- 1 200 €TTC en **Futurochèque Cadeau** à utiliser au Futuroscope en 2019. Par exemple une formule d'un week-end 2 jours et 2 nuits en hôtel 4 étoiles, pension complète pour 2 adultes + 2 enfants, avec billets d'entrée au Futuroscope.
- 800 €TTC correspondant à la valeur estimée du transport en France métropolitaine jusqu'au Futuroscope (soit 4 allers/retours de 200 €TTC). Chèque remis à l'ordre du gagnant à l'issue du tirage au sort par la société Dialogues Conseil, prestataire LCL pour l'organisation du jeu. Ce montant sera porté à 4 000 €TTC si le gagnant réside dans les DOM.

5.2. – Précisions sur la dotation

La dotation est non modifiable, non échangeable et non remboursable. La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

La dotation ne peut faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Article 6. – Modalités et conditions de participation

6.1. – Modalités de participation

Pour participer au Jeu, il suffit à la personne intéressée, de :

- (i) se rendre sur le site internet www.lcl.fr
- (ii) se rendre sur la page dédiée au Jeu
- (iii) cliquer sur l'onglet « Je joue »
- (iv) compléter le formulaire d'inscription en ligne (les champs obligatoires à renseigner sont indiqués par un astérisque (*), à défaut de remplissage de ces champs, la participation ne pourra être validée).
- (v) d'accepter les conditions du règlement du jeu et de valider le formulaire
- (vi) de cliquer sur jouer et de gratter les cartes avec sa souris sur ordinateur ou son doigt sur mobile

Pour s'inscrire au tirage au sort, il faut jouer au minimum une fois au jeu à instant gagnant du 3 au 31 décembre 2018, après avoir joué, la personne intéressée doit :

- (i) compléter le formulaire d'inscription en ligne (les champs obligatoires à renseigner sont indiqués par un astérisque (*), à défaut de remplissage de ces champs, l'inscription ne pourra être validée).
- (ii) d'accepter les conditions du règlement du tirage et de valider le formulaire

6.2. – Désignation des gagnants

Pour le jeu à instant gagnant:

Sur le principe de l'Instant Gagnant, le joueur doit "gratter" les cartes avec sa souris d'ordinateur (ou son doigt sur mobile). Si le participant voit apparaître 3 cartes présentant des trottinettes, un message « BRAVO, le vainqueur du jour c'est vous ! » apparaîtra sur l'écran lui indiquant qu'il a gagné une trottinette électrique. Il recevra un email à J+1 lui confirmant son gain.

Il sera ensuite contacté en fin de jeu par la Société Organisatrice pour lui indiquer les modalités de livraison de son lot.

La dotation sera remise au gagnant sur présentation d'une pièce d'identité correspondant au nom du gagnant enregistré et sur présentation d'une pièce justificative du ou des enfants.

Si le participant a perdu, il verra immédiatement le message « PERDU » sur une des trois cartes grattées, l'avertissant qu'il n'a pas gagné.

On entend par Instant Gagnant, une programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante de la dotation stipulée à l'article 4. La liste des Instants Gagnants est définie de manière aléatoire une fois par jour, en fonction des dates d'ouverture et de clôture du Jeu.

Le jeu est limité à une participation et/ou dotation par foyer et par jour (même nom, même adresse postale, le nom correspondant à l'adresse postale constituant un foyer).

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de l'ensemble des coordonnées de la liste de gagnants du jeu à instant gagnant et du tirage.

Pour le tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 3 janvier 2019, le gagnant sera tiré au sort parmi la liste des inscrits au tirage.

La liste des inscrits se compose de l'ensemble des joueurs du jeu à instant gagnant ayant validé au moins une fois son inscription après avoir joué.

Le tirage au sort sera effectué sous le contrôle de Maître Vincent Adam, huissier de justice.

Le lot sera délivré par envoi postal en lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7. – Non remboursement des frais de participation

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (frais de connexion internet...) ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

Article 8. – Limite de responsabilité

8.1. – La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de problèmes inhérents à la connexion internet, aux communications téléphoniques, au mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant toute la durée du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants et maintenir des infrastructures, informations et outils fonctionnels et vérifiés. Elle ne saurait toutefois être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger son matériel et les données stockées sur ses équipements (informatique et téléphonique) contre toute atteinte. La participation au Jeu implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, de l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage émanant de tiers et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau, ou de tout autre aléas lié aux services postaux.

Les données collectées seront hébergées sur le serveur de la Société Dialogues pendant toute la durée du jeu et jusqu'au 30 avril 2019.

A la fin du dispositif, la Société Dialogues transférera les données à la Société Organisatrice et présentera une preuve de destruction de la Base de données à LCL.

8.2. – Les participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

8.3. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu et du tirage. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu et du tirage dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

8.4. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse postale, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne recevra donc ni sa dotation, ni aucun dédommagement ou indemnité et la dotation ne sera pas remise en jeu.

8.5. – Dans le cas où la Société Organisatrice ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire d'inscription) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 3 mois suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

8.6. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Article 9. – Correspondances

Aucune correspondance ou demande non conforme (incomplète, illisible, erronée, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé, renvoyée hors délai ou parvenue par courrier électronique) ne sera prise en compte.

Article 10. – Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur domicile et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent Règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle. Toute fraude ou tentative de fraude, utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre et/ou annuler définitivement la participation d'un ou plusieurs participant(s) en cas de constatation d'un comportement suspect consistant notamment en la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer la dotation aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 11. – Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 12. – Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 13. – Utilisation des noms, adresses et images des gagnants

La Société Organisatrice, pourra solliciter l'accord exprès des gagnants, afin d'être autorisée à compter de l'obtention de leur lot, à utiliser en tant que tel leur nom, prénom, ville de résidence, ou le cas échéant leur prénom suivi de la première lettre du nom de famille et la ville de résidence, sur sa Page Facebook et son compte Twitter ainsi que dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au présent Jeu, en France métropolitaine (Corse comprise) et aux DROM-COM, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation

Article 14. – Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société Organisatrice.

Article 15. – Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 16. – Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à LCL.

Les données collectées relatives à la participation de ce jeu sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 4 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition des données à caractère personnel les concernant, ainsi qu'un droit à la portabilité des données fournies.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : LCL - Direction de la Communication – 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex.

La communication des données indiquées par un astérisque est obligatoire pour la prise en compte de la participation au Jeu. Le défaut de communication de ces données aura pour seule conséquence d'entraîner la nullité de la participation.

Par l'intermédiaire de la Société Organisatrice, les participants peuvent être amenés à recevoir des propositions commerciales sur les produits LCL, par e-mail, téléphone ou SMS, et aussi par courrier pour les gagnants sous réserve que les participants autorisent expressément et au préalable la Société Organisatrice à cet effet.

Notre politique de protection des données est disponible sur le site www.lcl.fr ou sur simple demande auprès d'une agence LCL.

Politique de confidentialité

Le Grand Jeu LCL accorde une importance primordiale au respect de la vie privée des utilisateurs, tout comme à la sécurité et à la confidentialité des données collectées.

Dans le cadre de son activité, le Grand Jeu LCL est conduit à collecter et traiter les données personnelles de ses utilisateurs. La présente Politique de confidentialité a pour finalité d'informer les utilisateurs quant aux traitements de leurs données à caractère personnel effectués par le site Grand Jeu LCL.

Nous nous engageons à respecter le caractère strictement confidentiel des données recueillies via le Grand Jeu LCL et nous engageons à respecter l'ensemble des réglementations en vigueur concernant la protection des données personnelles, la Loi « Informatique et Liberté » et le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Notre Politique de confidentialité est mise à jour régulièrement et tout changement sera notifié sur le site LCL.fr : <https://particuliers.lcl.fr/politique-protection-des-donnees/>

De manière générale, nous vous invitons à consulter régulièrement notre Politique de confidentialité pour vous tenir au courant d'éventuelles modifications.

Glossaire

Les termes spécifiques utilisés dans l'ensemble de ce document correspondent aux définitions suivantes :

Donnée à caractère personnel : toute information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement.

Un nom, une photo, une adresse postale, une adresse mail, un numéro de téléphone, une adresse IP, un identifiant de connexion internet sont des données à caractère personnel.

Traitement des données à caractère personnel : toute opération, ou ensemble d'opérations, portant sur de telles données, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par

transmission diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement ou interconnexion, verrouillage, effacement ou destruction...).

Cookie : un cookie est un fichier texte au format alphanumérique déposé sur le disque dur de l'internaute par le serveur du site visité ou par un serveur tiers (régie publicitaire, service de web analytics, etc.). Il permet de reconnaître un visiteur lorsqu'il revient sur un site web.

Grand Jeu LCL: Le site <http://grandjeu.lcl.fr/> donne accès au "**Jeu enfant 2018**" pour gagner 1 trottinette chaque jour et s'inscrire au tirage au sort.

Utilisateur : Désigne un visiteur qui s'inscrit sur le site du Grand Jeu LCL.

Campagne d'emailing : Email (message électronique) envoyé à une liste de contacts ayant au préalable donné leur consentement à partir du site du Grand Jeu LCL.

Engagements et adhésions

Le Grand Jeu LCL s'engage à respecter les règles juridiques mais aussi déontologiques afférentes à la collecte de données sur des sites Internet ainsi qu'à la gestion de campagnes d'emailing.

Consentement (opt-in) : Le Grand Jeu LCL s'engage à n'envoyer des campagnes aux utilisateurs que si ceux-ci ont préalablement donné leur consentement de manière libre, éclairée et univoque en respect avec les dispositions du RGPD.

Désinscription (opt-out) : Les utilisateurs peuvent à tout moment à partir des communications envoyées par le Grand Jeu LCL décider de se désinscrire (désabonner) des campagnes d'emailing. Lorsque le contact se désinscrit en cliquant sur un lien de désinscription.

Quelles données sont collectées par le Grand Jeu LCL ?

Les données collectées par le Grand Jeu LCL sont les suivantes :

Utilisateur :

Lorsque vous participez au Grand Jeu LCL (jeu à instant gagnant + tirage au sort), nous collectons les données suivantes :

Données sur le joueur

- Email
- Civilité
- Prénom
- Nom
- Adresse
- Code Postal
- Ville
- Date de naissance
- Client de la banque LCL

Données sur les enfants du joueur

- Nombre d'enfants
- Prénom des enfants
- Nom des enfants
- Date de naissance

Quelles sont les finalités de nos traitements ?

La finalité principale de la collecte de vos données personnelles est de vous proposer la participation au jeu pour remporter une trottinette par jour et au tirage au sort pour gagner un week-end familiale au Futuroscope.

La collecte permet également à LCL d'envoyer des campagnes de communication personnalisées.

Les différents traitements effectués par le Grand Jeu LCL sont les suivants :

- La gestion du jeu concours
- La gestion de campagnes marketing
- L'analyse de la navigation du site
- L'amélioration du parcours utilisateur du site
- La détection d'activités malveillantes (fraude, phishing, spam...)

Quelle est la durée de conservation des données ?

Les durées de conservation sont établies en fonction des finalités des traitements et de la nécessité de conserver ces données.

Pour les données sur les utilisateurs, la durée de conservation est la suivante :

- 4 mois pour les données collectées dans le cadre du jeu concours
- 2 ans pour les données sur les emails utilisées dans le cadre des traitements à des fins marketing et commerciales

Comment protégeons-nous les données à caractère personnel ?

INFRASTRUCTURE

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) exige un niveau de sécurité maximal pour sécuriser l'hébergement et le traitement des données personnelles. Pour vous assurer le plus haut niveau de sécurité nous avons fait évoluer notre infrastructure et l'ensemble des process encadrant la gestion des données au sein de celle-ci.

Pour assurer le plus haut niveau de sécurité au niveau de l'hébergement et de la sécurisation de vos données au sein de notre plateforme nous hébergeons vos données sur une plateforme dans un Data Center en France, opérée et info gérée par un partenaire certifié ISO 27001. Cette norme nous permet de vous garantir le plus haut niveau de sécurité dans l'hébergement des données que nous collectons et traitons pour vous. Ce choix nous permet aussi de bénéficier des meilleures pratiques, équipes et logiciels pour prémunir notre infrastructure contre les attaques externes.

Des procédures de sauvegardes quotidiennes, entre autres, sont mises en place depuis deux sites différents pour conforter cette sécurité.

MANIPULATION DES DONNÉES

Une politique de sensibilisation des collaborateurs de notre société ayant accès aux données personnelles présentes dans le Grand Jeu LCL a été mise en place.

Quels sont vos droits ?

Avec le RGPD, vous disposez de droits portant sur la gestion de vos données personnelles :

- Un accès facilité à vos données.
- Une possibilité de modifier / rectifier / supprimer vos données.
- Le droit à l'oubli en demandant la suppression totale de vos données, copies et archives incluses.

- Le droit à la portabilité.
- Le droit de limiter le traitement vous concernant.

Pour cela vous pouvez faire une demande d'accès pour visualisation et modification ou suppression de leurs données ou de droit à l'oubli. Cette demande doit être effectuée soit à l'adresse : LCL - Direction de la Communication – 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex.

Vos requêtes seront traitées dans un délai de 30 jours conformément à la réglementation

Politique de confidentialité du site Grand Jeu LCL

Le site <http://grandjeu.lcl.fr/> est édité par LCL et hébergé par Dialogues Conseil. Ce site propose de participer à un jeu concours pour tenter de remporter un lot par jour et de participer à un tirage au sort. Cette rubrique a pour objet de vous informer à propos de l'utilisation des informations de navigation traitées lors de vos visites sur notre site et sur vos droits.

Nous pouvons être amenés à collecter des informations relatives à la navigation de votre terminal sur notre site lors de la consultation de notre site. La remontée de ces informations relative à votre terminal est possible grâce à des fichiers "Cookies" installés sur votre terminal, sous réserve des choix que vous auriez exprimés concernant les Cookies et que vous pouvez modifier à tout moment.

Nos types de cookies

Les cookies de navigation

Les cookies de navigation sont primordiaux pour le bon fonctionnement du site internet car ils permettent l'utilisation des principales fonctionnalités du site. Sans l'usage de ces cookies, les visiteurs ne pourraient pas accéder à certaines pages correctement.

Les cookies de mesure d'audience

Ces cookies permettent de connaître les performances de notre site en analysant le nombre de visiteurs sur notre site, la fréquence de leurs visites, les taux de rebonds au niveau des pages consultées, ...

Gestion des cookies

Les visiteurs ont la possibilité d'autoriser ou non l'utilisation des cookies sur le site en paramétrant leur navigateur internet.

Le mode de suppression des cookies diffère selon les navigateurs :

Sur Internet Explorer

- Cliquer sur le bouton Outils, puis sur Options Internet.
- Sous l'onglet Général, sous Historique de navigation, cliquer sur Paramètres.
- Cliquer sur le bouton Afficher les fichiers.
- Sélectionner les cookies à refuser et cliquer sur supprimer.

Sur Firefox

- Cliquer sur l'icône Outils du navigateur, sélectionner le menu Options
- Dans la fenêtre qui s'affiche, choisir « Vie privée » et cliquer sur « Affichez les cookies »
- Sélectionner les cookies à refuser et cliquer sur supprimer.

Sur Safari

- Cliquer sur l'icône Édition, sélectionner le menu Préférences.
- Cliquer sur Sécurité puis sur Afficher les cookies.

- Sélectionner les cookies à refuser et cliquer sur supprimer.

Sur Google Chrome

- Cliquer sur l'icône Outils, sélectionner le menu Options puis cliquer l'onglet Options
- Avancées et accéder à la section « Confidentialité ».
- Cliquer sur le bouton « Afficher les cookies ».
- Sélectionner les cookies à refuser puis cliquer sur supprimer.

Durée de vie des cookies

Les cookies sont déposés pour une durée de 13 mois maximum à compter du consentement du visiteur. Au bout de 13 mois, les cookies sont effacés et inactifs sur le terminal des visiteurs.

Modification de la politique de confidentialité

La présente Politique de confidentialité du Grand Jeu LCL peut être amenée à évoluer dans le cadre où des lois et des réglementations seraient modifiées.

Ces modifications vous seront notifiées sur notre site ou par e-mail. Nous vous invitons à consulter régulièrement notre Politique de confidentialité pour vous tenir au courant d'éventuels changements.